


Euzet
les
Bains

*Meilleurs
Vœux pour*

2019



2019 l'année de tous les travaux !

www.euzet-les-bains.fr

Mesdames et Messieurs, Chers amis,

avec une mention particulière pour les nouveaux habitants d'Euzet-les-Bains,

Fidèle à la tradition, je tiens à vous présenter au nom de toute l'équipe municipale mes vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année.



Puisse 2019 nous apporter confort et réconfort après ces derniers mois de contestations au combien justifiées, dénonçant dans une ambiance de chaos, l'inaction et le mépris témoignés par les plus hautes instances gouvernantes de notre Pays à l'égard du peuple mais aussi à l'égard des élus de la République que nous sommes, nous élus ruraux censés représenter l'Etat.

Je ne vais donc pas réserver ces quelques lignes à reprendre ce que la municipalité a fait durant l'année écoulée, à ce qu'elle se propose de faire pendant l'année qui s'ouvre, parce que cela ferait double emploi avec les infos figurant dans les pages qui suivent de ce Bulletin, mais à l'intervention faite auprès du Président de la République.

Vous trouverez ci-joint la lettre que je lui ai adressée dernièrement, centrée sur quelques thèmes très précis d'une importance particulière à mes yeux, et qui remettent en question l'avenir de nos petites communes.

Cependant, la pression liée aux réformes territoriales et financières en cours ne doit pas provoquer notre résignation, car au-delà de la commune, c'est de notre identité rurale qu'il s'agit. Il nous faut être optimistes, inventifs et offensifs pour construire une ruralité moderne.

Nous nous y investissons au quotidien, les élus locaux de demain devront y être particulièrement attentifs, extrêmement vigilants et investis pour ne pas céder à la fusion des communes voulu par l'Etat.



Le mot du Maire



On parle souvent du maire, on le voit en photo dans la presse locale, on l'imagine à tergiverser, mais tout seul il n'est rien. Tout ce qui se fait dans nos villages ne se réalise pas sur un coup de baguette magique, mais grâce au travail - et au travail acharné - de ceux qui l'entourent, qui lui apportent leurs compétences, leur esprit volontaire et leur détermination, selon le tempérament et la disponibilité de chacun.

Bien conscient d'être perfectionniste et exigeant, je sollicite beaucoup et félicite peu, c'est pourquoi je souhaite conclure ces quelques lignes en rendant hommage aux élus, au personnel communal et syndical qui m'entourent, en terminant sur deux notions qui me sont chères et qui quelque part sont les vertus de l'optimisme :

La confiance et la responsabilité !

- La confiance, se fier aux autres, est en effet un pari sur l'avenir.
- La responsabilité quant à elle est une projection dans le futur.

« Être confiant et responsable, c'est croire en son équipe municipale et en sa capacité d'assurer, c'est aussi s'engager pour que le futur soit meilleur »

Entre ces deux processus on voit bien se dégager cette synergie positive que je souhaite pour notre commune, pour nos foyers, au-delà des complexités et des difficultés récurrentes. Alors bien sûr je vous souhaite tout ce qu'il est de tradition de souhaiter à l'an neuf :

le bonheur, la prospérité, et la santé pour vous et ceux qui vous sont chers.

Excellente année 2019 à toutes et à tous !

Cyril OZIL

MAIRIE
D'EUZET LES BAINS

30360

Tél. : 04 66 83 61 85

Fax : 04 66 83 66 55

Euzet les Bains, le... 14 DEC 2018

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République Française
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Voilà 18 mois que les maires et associations des maires de France vous alertent sur leurs inquiétudes et leurs attentes face à l'asphyxie financière des communes.

Voilà désormais 5 semaines qu'une très grande partie de nos concitoyens témoignent et vous alertent sur leurs conditions de survie inadmissibles, faisant état de ce qu'ils vivent au quotidien. La colère monte tous les jours un peu plus dans toutes les régions de notre Pays. Nous sommes témoins de scènes d'affrontements sans précédent dans plusieurs grandes villes et notamment au sein même de quartiers emblématiques de la Capitale. Axes routiers coupés, infrastructures publiques et privées incendiées, économie locale à l'arrêt, voilà notre quotidien depuis plus d'un mois.

Cette situation qui s'enlise est insoutenable et inadmissible. La République doit reprendre sa place et stopper le Chaos.

Si certaines actions sont pour moi inacceptables et doivent être sévèrement condamnées, beaucoup de revendications sont légitimes et doivent recevoir des réponses immédiates et adaptées.

En effet, les revendications de nos administrés, leurs inquiétudes, leurs difficultés, sont les mêmes que celles dénoncées depuis des années par les élus locaux de la République, sans jamais avoir été entendus par les gouvernements successifs.

Maire d'une commune de 420 habitants, je dénonce certaines mesures prises à la hussarde au plus haut niveau de l'Etat, sans concertation préalable, témoignage d'un mépris total à l'égard des Maires et élus locaux.

En voici quelques-unes, celles qui nous inquiètent le plus et surtout nous mettent en difficulté.

La loi NOTRe, bien mal nommée ! Dépouillant les communes de la compétence « Assainissement » dès ce 1^{er} janvier 2019, suivi de la compétence « Eau Potable » au bénéfice des Agglomérations au 1^{er} janvier 2020.

La suppression des SIRS, nous retirant les compétences « scolaires », petite enfance, cantines, garderie, transport...

La suppression des services de la DDTM, transférant aux communes de nouvelles charges telles que l'instruction des demandes d'urbanisme.

La loi Alur qui met fin aux plans d'occupation des sols (POS) imposant aux collectivités de se doter d'un plan local d'urbanisme (PLU), onéreux et inadapté aux choix de vie de nos communes rurales.

La suppression annoncée de la taxe d'habitation qui représente un fort pourcentage de nos rentrées fiscales. Certes sa suppression devrait être « compensée à l'euro près », mais qu'en sera-t-il réellement ? Avec la réforme de la taxe d'habitation, ce sera une forme de tutelle supplémentaire, une capacité à agir de moins, des services de proximité et du quotidien réduits dans les villages, la voirie, les espaces verts, le périscolaire...

Autre source de préoccupation des maires : la perte de dotations, qui en complément des transferts de compétences au bénéfice des aggro, remet en question l'avenir même de nos petites communes. L'attachement profond des Français à leur commune, quel que soit leur âge ou leur lieu de vie, nous renforce dans la conviction qu'affaiblir la commune est une faute. L'exercice d'un mandat local est fondamentalement un engagement citoyen, dans lequel des hommes et des femmes se trouvent confrontés à la nécessité d'une technicité toujours plus approfondie.

La bonne volonté ne suffit plus. Gérer une commune exige rigueur et professionnalisme : les textes juridiques et réglementaires ne cessent d'évoluer, jamais dans le sens de la simplification ; certains domaines impliquent des arbitrages qui engagent la responsabilité des élus et celle de la commune.

Or les maires ruraux, s'ils ont les mêmes obligations et les mêmes responsabilités que les élus des grandes villes, ne bénéficient ni de moyens comparables, ni d'experts auprès d'eux.

On comprend mieux dès lors pourquoi une réflexion est engagée sur le statut de l' élu local et sur la « crise des vocations » qui se manifeste partout, sur ce « sentiment d'isolement et de frustration ».

Oui Monsieur le Président, Baisse des dotations, recentralisation du pouvoir, diminution du pouvoir d'action, participent au déclasserment de nos territoires et au sentiment d'abandon des classes moyennes et populaires qui y vivent. Tous les jours sur le terrain, nous sommes confrontés aux problèmes que rencontrent nos concitoyens, principalement liés à la baisse de leur pouvoir d'achat. Les classes moyennes notamment sont étranglées par une fiscalité devenue confiscatoire. Il est grand temps de revaloriser le travail et de réduire l'assistanat. Les Françaises et les Français souhaitent vivre du fruit de leur travail et non prétendre à de nouvelles aides.

Pourquoi solliciter nos retraités qui ont travaillé et cotisé pendant 40 ans pour toucher une pension inférieure au SMIC, alors que les parlementaires notamment les députés peuvent y accéder en cotisant pendant 5 ans seulement ? Force est de constater que les personnalités politiques sont épargnées par les réformes et ne participent pas à l'effort collectif qu'ils demandent aux particuliers.

Si des efforts doivent être faits, il faut qu'ils soient justes et équitables.

C'est pourquoi, afin que nous puissions sortir de cette crise majeure dont les conséquences humaines, sociales et économiques sont colossales, je fais le vœu au nom de mes concitoyens, Monsieur le Président de la République, que vous écoutiez vos compatriotes, que vous entendiez la colère des Françaises et des Français, et que vous preniez les mesures fortes qui s'imposent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes respectueuses salutations.

Cyril OZIL

Maire d'Euzet-les-Bains



En préambule, un petit rappel historique du projet.

En 2006, la Communauté de Communes de la Région de Vézénobres (CCRV) lance ce projet qui après moultes péripéties se concrétise sous forme d'un établissement public médico-social intercommunal dirigé par M. Denis BRUGUIER, alors directeur du Centre Hospitalier d'UZES.

Et c'est le 7 novembre 2011 qu'est signé l'arrêté de création de l'établissement d'une capacité de 74 lits d'hébergement dont 6 d'hébergement temporaire et un secteur protégé de 14 lits, ainsi que 2 accueils de jour et 2 de nuit.

C'est la direction du Centre Hospitalier d'Uzès qui est maître d'œuvre de l'opération et en charge du suivi de la réalisation de l'ouvrage et de l'ouverture de l'EHPAD.

Enfin et c'est une date qui restera gravée dans les mémoires, le 2 février 2018 a lieu la cérémonie de pose de la première pierre de l'EHPAD « Jean LASSERRE ».

Nous envisageons une ouverture au public à compter du 2^{ème} semestre 2019, dès la validation de la visite de conformité réalisée conjointement avec l'ARS et le Conseil Départemental.

Malgré des aléas climatiques principalement lors de la mise en œuvre des fondations, les travaux avancent comme en témoigne le compte-rendu daté du 15 octobre 2018 de l'architecte, M. DESSUS reproduit ci-dessous :



Avancement à fin juillet 2017



Le chantier s'est poursuivi au mois d'août : début septembre le gros œuvre de l'aile Est est prêt à recevoir la charpente



19 septembre : charpente posée sur l'aile Est – présentation de prototypes de serrurerie





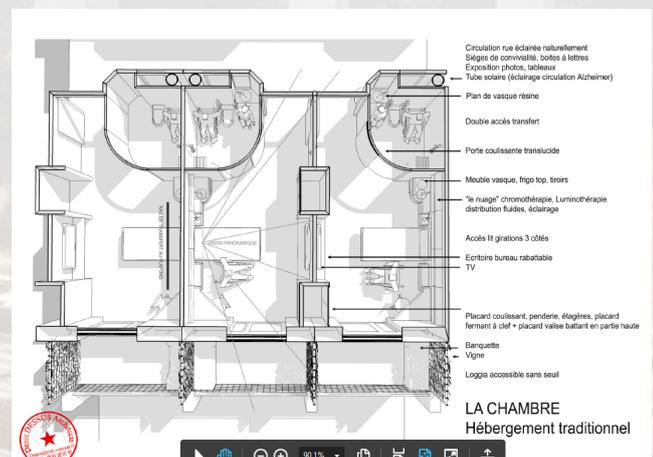
02 octobre 2018 : Aile Est couverture et menuiseries aluminium posées. Le bâtiment d'entrée prend forme

D.DESSUS architecte le 15.10.2018 dessus@club-internet.fr www.dessus.org

Avancement du chantier de l'EHPAD d'EUZET LES BAINS au 15.10.2018

Après un ordre de service au 20 octobre 2017, le démarrage a été très retardé par les pluies importantes qui ont eu lieu pendant la période de réalisation des fondations spéciales par pieux, nécessaires en raison des caractéristiques géologiques du terrain. Depuis le printemps, le chantier a pris un rythme de croisière avec une cinquantaine d'ouvriers chaque jour sur site.

La priorité sur l'avancement a été mise sur les deux ailes d'hébergement dans lesquelles les entreprises des corps d'état secondaires sont à pied d'œuvre depuis deux semaines.



Et comme tout ne peut être dit dans cet article, n'hésitez pas à vous rendre :
sur le site d'Euzet-les-bains pour visionner l'album photos de la pose de la première pierre et pour consulter l'article l'EHPAD, c'est parti !!!



LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR...

LES RESEAUX

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable lance un grand plan de rénovation des conduites fuyardes pour un budget de 1 850 000 € HT alloué sur l'ensemble de ses 8 communes.

Cet investissement est subventionné à 80% par l'agence de l'eau.

Ainsi la somme restante à la charge du syndicat pour l'ensemble de ces travaux est de 250 000€ HT permettant de réaliser près de 60 000 m³ d'économie d'eau par an.

Pour Euzet, la première tranche de ces investissements est affectée fin 2018 à la rue du château et la rue des grottes, c'est surtout 47 m³ d'eau par jour qui ne seront plus perdus et de nombreux mètres linéaires de canalisations remplacés.

Bien entendu d'autres conduites fuyardes seront remplacées sur notre commune, en 2019 telles que notamment celles enterrées sous la route d'Uzès, celle d'Alès, le chemin des Huiènes, celui de la Citerne pour des travaux d'un montant de 294 000€ HT.

D'autre part, la municipalité profite de ces travaux au niveau de la rue du Château pour y intégrer l'enfouissement des lignes électriques, l'éclairage et la ligne télécom pour un reste à charge de 25 000€ HT déduction faite de la participation du SMEG à hauteur de 22 800€ HT pour la partie électrique.

C'est donc bien là un vaste plan de rénovation dont nul ne peut douter du bien-fondé dans ces temps où nos réserves en eau sont comptées.

Un vaste plan qui ne date pas d'hier, un projet qui entre le temps de la décision et celui de la première tranchée a engendré près de cinq ans de travail de la part des différents intervenants, tels que les cabinets d'ingénierie, le personnel et les membres du SIAEP à savoir vos élus, qui travaillent longtemps sur des projets avant que ceux-ci ne voient le jour, se poursuivant parfois sur plusieurs mandats.



Tranche 1 :
rues des Grottes – Château
128 000€ HT



Tranche 2 :
place de l'Eglise
rues Bourrelier – Bernardy – Etroite -
Citerne
impasses Bassins – Forge
Route d'Alès – D447
294 000€ HT



Rénovation du foyer

Il fait partie intégrante du paysage du village, presque au même titre que l'église, le temple ou la mairie. Et pour cause, cela fait 33 ans qu'il trône fièrement le long de l'artère principale, la grand rue du docteur Perrier.

Cet édifice est fort prisé des associations qui peuvent y exercer leur activité et de la population en général qui y trouve un espace convivial se prêtant fort bien à la célébration d'événements festifs.

Mais voilà, comme tout en ce bas monde, il vieillit !!!

Il était donc temps de lui redonner son lustre d'antan et c'est pourquoi le conseil municipal a décidé d'en programmer sa rénovation au premier semestre de 2019.

Une des contraintes, qui nous est imposée dès lors que l'on y fait des travaux, est la remise aux normes entre autres des abords, escaliers et rampe d'accès, ce qui, bien entendu, en majore d'autant la facture...

Après étude globale des travaux à exécuter, la facture estimée se monte à environ 130 000 €.

Fort heureusement, l'état et le département participeront à son financement respectivement à hauteur de 40 et 30 % laissant à la commune un reliquat de 30 %.

Sans trop entrer dans le détail, voici les grandes lignes de travaux qui y seront réalisés :

- réfection complète des sanitaires ;
- réfection de la décoration du hall d'entrée et de la grande salle ;
- réfection complète de la cuisine ;
- remise aux normes des circuits électriques et du chauffage ;
- remplacement des vitrages et portes extérieurs et intérieurs ;
- mise en sécurité de l'éclairage et de l'alarme incendie ;
- mise aux normes escaliers et rampe handicapés ;
- révision toiture et remplacement gouttières.

Bien sûr, cela ne va pas se faire sans causer certains désagréments dont le principal sera l'inutilisation du foyer de mi-janvier à fin juin.

Merci à tous, associations et particuliers, qui devez externaliser vos activités pendant cette période, de votre compréhension.

Rendez-vous à tous à la fin des travaux pour reprendre possession des lieux qui, nous l'espérons, vous donneront toute satisfaction !!!

LE TERRAIN MULTISPORTS

En effet, la municipalité étudie la possibilité de mettre à disposition de l'ensemble des habitants de la commune, un terrain multisports permettant la pratique de nombreuses activités sportives telles que le foot bien sûr, mais aussi le tennis, le badminton, le volley, et le handball.

Plus qu'un lieu sportif, la municipalité souhaite proposer ainsi un lien d'échanges inter-générationnels comme peut l'être le terrain de boules actuel.

Sans oublier que ce terrain multisports serait utilisé par l'école du village, ce qui permettrait de pallier un manque sur notre commune.

Le lieu reste à définir mais la budgétisation du projet avance, un investissement de près de 50 000€ auquel il faut déduire les subventions pouvant aller jusqu'à 50% .

Les options



LE TEMPLE

Témoin des événements et de la vie des euzétiens, il est détruit au milieu du 18^{ème} siècle, tout comme l'église Sainte Bernadette, alors que les affrontements entre catholiques et protestants font rage. Ces deux bâtiments seront reconstruits dans les années 1870. A ce jour, si l'église, de dimensions plus modestes est dans un état tout à fait correct, il en est tout autrement pour le temple. La couverture présente d'importantes fuites et l'eau pénètre à l'intérieur du bâtiment. Le plafond est en grande partie tombé, les murs subissent les effets de l'humidité et le mobilier n'est pas récupérable.



Depuis plusieurs années le Conseil Municipal a pris en compte cet état de délabrement avancé. Il est urgent de refaire entièrement la toiture et de profiter de cette rénovation pour installer une dalle intermédiaire, au niveau de la rue du temple, autorisant la mise en place d'un projet ambitieux qui ouvrirait, au niveau inférieur un espace dédié au culte, et au niveau supérieur une salle équipée de rangements importants, destinée aux activités culturelles et sportives.

Des chiffrages ont été demandés pour la toiture et la dalle intermédiaire. Entre 35 000 et 40 000 € pour la toiture et 15 000 € pour la dalle intermédiaire. Pour effectuer ces travaux, la commune est à la recherche de subventions et contacte les différents organismes (Agglo, Département, Région ...) qui lui permettraient de finaliser le projet.

BUDGET COMMUNAL : ANNÉE 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Charges à caractère général : eau, électricité, assurances, télécoms, petit entretien	85 500,00 €
Frais de personnel: salaires + charges	130 500,00 €
Autres charges : indem.élus, serv. incendie, ccas, sub.associations et syndicats	49 500,00 €
Charges financières : intérêts des emprunts	16 300,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Virement à la section investissement	78 567,02 €
Opérations d'ordre	10 000,00 €
Atténuation de produits	4 200,00 €
Total	384 567,02 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Atténuation de charges : remboursement frais personnel agence postale	34 500,00 €
Produits de services : concessions cimetièrre, taxe pâturage	26 400,00 €
Impôts et taxes : contributions directes, taxe pylônes, droits de mutation	179 500,00 €
Dotations et participations : DGF, dotations département	74 500,00 €
Autres produits de gestion courante : loyer logement	20 600,00 €
Produits exceptionnels	500,00 €
Résultat reporté	48 567,02 €
Total	384 567,02 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Immobilisations incorporelles : frais d'étude, participation divers syndicats	4 400,00 €
Immobilisations corporelles : travaux, achat terrain, achat bien immobilier, frais de voirie	329 887,97 €
Emprunts et dettes : emprunts	30 000,00 €
Subventions d'équipement versées	2 000,00€
Total	366 287,97 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Dotations et participations : FCTVA, TLE etc	151 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	21 231,95 €
Subventions	3 500,00 €
Virement de la section de fonctionnement	88 567,02 €
Solde positif reporté	101 989,00 €
Total	366 287,97 €

ÉTAT CIVIL

Malgré une législation restrictive, il n'était pas pensable pour l'équipe municipale de ne pas avoir une pensée émue lors de la rédaction du petit journal, pour ceux qui nous ont quittés cette année.

Nous avons eu l'immense tristesse de perdre :

- M. Fernand RAFFO,
- M^{me} Marie Paule ASTIER,
- M^{me} Yvette STEIMER,
- M. Francis PELADAN,
- M^{me} Clément JOCO,
- M^{me} Lucienne TROUPEL,
- M. Gilbert BOUCLIER

Deux petites filles ont vu le jour dans des foyers euzétiens, félicitations aux parents de :

- Mya CAMPOS
- Lola DUJAUD.

Arrêté au 15/12/18.

Obligation Légale de Débroussaillage

Depuis plusieurs années l'état, à travers le conseil départemental, a mis en place la création et l'entretien des pistes de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) en prenant en charge 80 % des frais induits, 20 % restants à la charge des communes. Ces chemins autorisent l'accès, dans un état de sécurité maximum, aux personnels du SDIS sur les sites d'incendies de forêt. Ils permettent aussi de créer une ligne de rupture dans la progression du feu grâce aux 30 mètres du gabarit de débroussaillage.

Les incendies meurtriers,

Etats-Unis plus de 100 morts en 2016, en novembre dernier plusieurs dizaines de morts et plusieurs centaines de disparus cette année en Californie,

- 58 morts au Portugal en juin 2017,
- 91 personnes tuées en Grèce en juillet 2018,
- Australie 190,
- Russie 60,

nous rappellent que les feux de forêt représentent un danger important dans nos régions du sud de la France et un argument majeur pour la mise en œuvre d'un débroussaillage individuel préventif efficace. Les étés de plus en plus chauds et de plus en plus secs induisent un risque accru. Cette constatation a amené le Parlement Européen à prendre des directives pour l'arc méditerranéen qui ont conduit à une législation en France :



Article L131-10 du code forestier

Créé par [Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. \(V\)](#)

On entend par débroussaillage pour l'application du présent titre les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.

Le représentant de l'État dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques.

Par son arrêté du 8 janvier 2013, consultable sur le site d'Euzet, le préfet enjoint les maires de mettre en œuvre dans leur commune les procédures décrites dans les articles du code forestier.

Devant la nécessité absolue de traiter ce dossier, deux membres du conseil municipal participent, le 14 décembre 2017, à une journée de formation organisée par l'Association des Communes Forestières du Gard à Laudun l'Ardoise.

Le 18 mai 2018 M. le Maire convoque, par un courrier individuel, les habitants impactés par ces directives à une réunion d'information, à la salle polyvalente de la commune avec l'appui des acteurs de la sécurité civile. (DDTM, SDIS).

Par une délibération du 5 octobre 2018 le Conseil Municipal d'Euzet décide la mise en œuvre des procédures de débroussaillage à effectuer par la commune et les particuliers. L'échéancier est défini. Les courriers Recommandés avec Accusé de Réception sont envoyés à chaque habitant de la commune concerné par les OLD, ainsi que par le débroussaillage de la bande des 10 mètres des voies communales qui donnent accès aux habitations. Les travaux de la cellule en charge du suivi des OLD a permis de fournir à chacun un dossier définissant le périmètre de débroussaillage auquel ils sont soumis, ainsi que la liste des propriétaires des parcelles sur lesquelles ils ont obligation d'intervenir après autorisation préalable et formelle de ces derniers. Les premiers contrôles sont programmés au cours du troisième trimestre 2019.

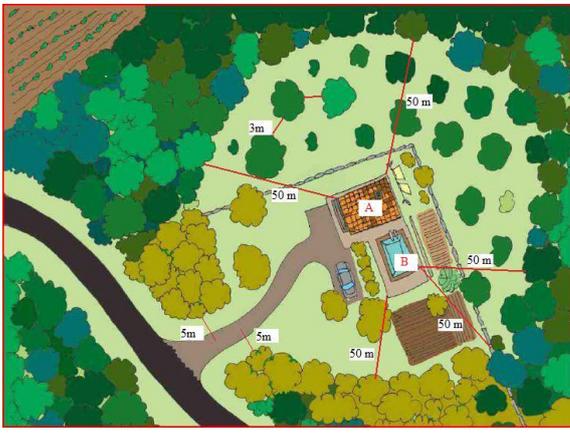


Schéma de débroussaillage type :

Cette vue d'une parcelle habitée nous donne la marche à suivre ainsi que les règles à respecter lors du débroussaillage et du maintien en état débroussaillé, la zone des 50 mètres est définie à partir :

- 50 mètres à partir des pignons de la maison **A**,
- 50 mètres à partir des angles de la piscine **B**,
- 3 mètres entre le houppier de chaque arbre, quelle que soit la distance au sol,
- 3 mètres entre le houppier de chaque arbre et la maison
- 5 mètres entre le houppier des arbres bordant le chemin d'accès et le milieu de ce dernier,
- éliminer les arbres en surnombre ou trop rapprochés,

- élaguer les arbres conservés sur une hauteur de 2 mètres,
- élimination des arbres ou arbustes morts et dépérissant et débroussaillage des taillis,
- tonte de la végétation herbacée,
- éliminer les rémanents de coupe.

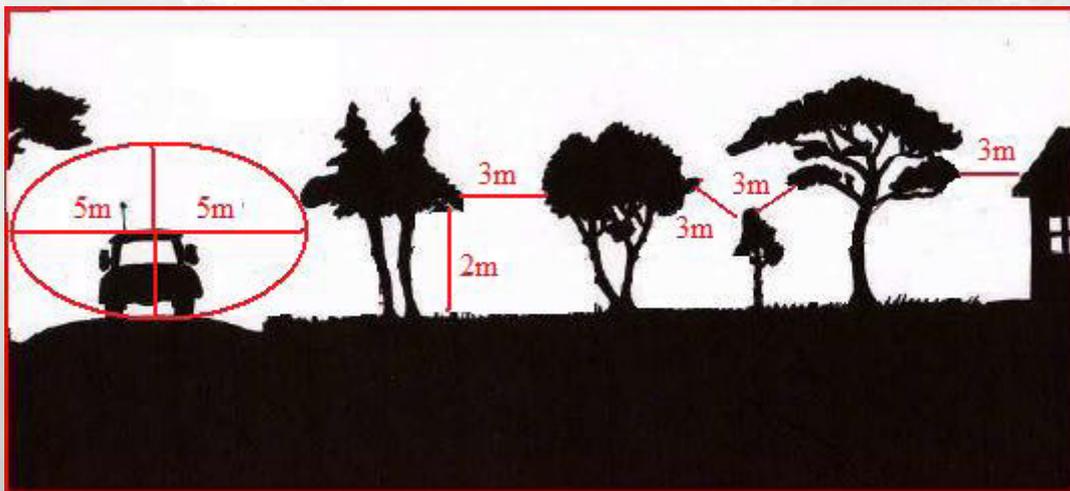
Les plantations d'alignements (haies) peuvent être conservées à condition d'être distantes d'au moins trois mètres des branches ou houppiers des autres végétaux conservés.

Schéma zone à l'état initial



Application de la Loi : Obligations Légale de Débroussaillage (OLD)

Schéma zone à l'état débroussaillé



La mise en sécurité de l'habitation est assurée. L'accès des secours est facilité. Cela n'arrive pas que chez les autres, protégeons nos vies et nos biens. J'ai débroussaillé mes abords parce que la loi m'y a contraint, mais aussi, j'ai mis ma vie et celle de ma famille à l'abri.

Les référents OLD sont à votre écoute :

- Patrick BERNARD, au 06 76 78 37 29
- Jean-Paul PETIT, au 06 58 41 86 19

Ça s'est passé à Euzet...

ILS SONT LAURÉATS DU CONCOURS...



Le SITOM Sud Gard en collaboration avec l'Eco organisme SCRELEC Batribox a organisé un concours de collecte de piles et batteries usagées au sein des écoles primaires du territoire. Ce concours s'est déroulé du 1^{er} octobre 2017 au 1^{er} février 2018. Le but était de collecter un maximum de piles par école (un ratio par élève a été calculé pour déterminer les gagnants). Les établissements participants ont bien joué le jeu et l'équivalent de 10 tonnes d'accumulateurs a été collecté (ce qui correspond habituellement aux tonnages récupérés en une année sur l'ensemble du territoire du SITOM). L'école primaire d'EUZET-LES-BAINS, inscrite dans la démarche à l'initiative de l'Adjointe au maire **Stéphanie CROXO** et de la Directrice **Géraldine MUNOZ-GARCIA**, fait partie des lauréats.

Euzet décroche même le 1^{er} Prix.

Ce lundi 9 avril 2018, le Président du SITOM SUD-GARD, **Hervé GIELY**, est venu en personne leur remettre la récompense : un trophée en verre et un chèque de 1000,00 € pour une sortie pédagogique, ainsi que quelques documentations pour les enfants qui, soyons-en sûr, ne tarderont pas à inculquer les bons gestes à leurs parents !

Nous remercions les élèves, leur professeur, le SITOM et son partenaire SCRELEC Batribox pour cette belle initiative !

LE THÉÂTRE

UNE NOUVELLE TROUPE DE THÉÂTRE AU VILLAGE !

La troupe de théâtre « LES AUTRES » a vu le jour à la rentrée de septembre 2018. Elle remplace la troupe de T'PAS CAP'SUR SCENE qui reste active sur Bernis.

L'association « Les Autres » représentée par la présidente

M^{me} Sensen Karine, vous propose les mêmes cours qui étaient jusqu'à présent dispensés, avec toujours comme animatrice M^{me} Jasmin Carine.

Nous accueillons les enfants de la maternelle au primaire les lundis de 18H à 19H et les adolescents de 19H à 20H. Le cours pour adultes a lieu quant à lui les mercredis de 20H à 22H.

L'année dernière vous avez pu suivre la pièce des adultes « Alcool, Fric et Crémation » qui a été jouée dans différents villages avec succès.

Cette année ils reviendront à vous avec une pièce encore plus délirante !

Les enfants quant à eux participeront au 19^e festival de théâtre à Vauvert qui aura lieu les 14,15 et 16 Juin 2019.

Les Autres ne pourront se représenter en fin d'année au foyer d'Euzet pour cause de rénovation de celui-ci.

Cependant, ils ne manqueront pas de vous communiquer les dates de représentations des pièces enfants et adultes via notre page Facebook « Troupe Les Autres », le site internet d'Euzet les Bains...

Nous remercions les habitants d'Euzet ainsi que la municipalité qui nous restent fidèles et qui se sont déplacés l'an dernier pour voir enfants et adultes jouer.

A très bientôt lors de nos représentations !!!!!

À LA DÉCOUVERTE DE : ACCRO DES TOILES



Question : (présentation des deux restaurateurs Christelle Chazeau et Alain Montoir) Vous travaillez à deux dans votre atelier de restauration à EUZET dans le Gard. Cela tient-il à des compétences respectives ?

Réponse : Au départ, nous avons la même formation donc des compétences équivalentes. Nous sommes capables tous deux de traiter un tableau de la première à la dernière étape, de l'élaboration d'un devis au vernissage final de protection de l'œuvre en passant par l'établissement d'un plan de travail, la réalisation des moindres opérations de conservation et de restauration.

Mais en travaillant ensemble, nous nous sommes aperçus que naturellement Alain se consacrait plus facilement aux opérations liées à la conservation c'est-à-dire, par exemple, les rentoilages qui impliquent un travail plus physique (démontage de la toile de son châssis, mise en place sur bâti provisoire, encollage, remise en tension sur, éventuellement, un nouveau châssis, fabrication même du nouveau châssis) ou bien pour le traitement des bois (traitement contre les xylophages sur châssis et panneau d'une part redressement de panneau gauchi par incrustations de pièce de bois par exemple ou encore parquetage d'autre part).

Pour les opérations de restauration plus « paisibles », plus sensibles, c'est aussi tout naturellement que Christelle s'y emploie. Un allègement de vernis ancien, le masticage des lacunes de couche picturale et les retouches aux pigments-vernissages incombent donc à sa tâche.

Question : (niveaux d'intervention) Cette double compétence signifie quelque part, qu'il y a des niveaux d'intervention variables dans la restauration d'œuvres peintes ? Je pense aux concepts de restauration, de conservation ou de prévention. Pouvez-vous nous éclaircir un peu sur ces notions ?

Réponse : En effet, il y a plusieurs niveaux d'intervention dans la restauration des œuvres peintes qui peuvent être dissociés ainsi : La conservation qui a pour but : - pour le moins, la stabilisation de l'état de l'œuvre, son assainissement général et l'élimination des causes de son altération - pour le plus, sa protection contre les facteurs nocifs et destructifs de son milieu.

La restauration qui a pour but de présenter l'œuvre dans l'état le plus favorable à la lecture de sa représentation et le plus proche de sa réalité originelle.

La prévention qui a pour but de voir les éventuels problèmes que pourrait subir un tableau avant qu'ils n'apparaissent. Il peut s'agir d'un traitement anti-xylophage d'un panneau ou d'un châssis non encore infesté mais conservé dans un endroit où ce problème existe. Ou bien si lors d'un contrôle sur le bon maintien de la couche picturale sur son support on remarque des fragilités alors on procède à un refixage préventif. Il arrive également que l'on doive consolider une toile trop fine ou affaiblie afin d'éviter qu'elle ne se déchire à la moindre tension.

Ces différentes interventions peuvent donc être dissociées et nous pouvons dans certains cas ne faire que de la prévention, dans d'autres cas nous arrêter à la conservation pour garder une certaine patine à l'œuvre, lui laisser ses marques du temps, la garder dans son « jus » comme disent les antiquaires. Seule la restauration ne va pas sans un minimum de conservation...

Question : (règles déontologiques) On n'a pas toujours restauré de la même façon depuis que la peinture existe. Quelles sont les règles déontologiques d'aujourd'hui ?

Réponse : Les règles déontologiques en matière de restauration de tableaux suivent 3 grands principes :

La compatibilité des matériaux utilisés, c'est-à-dire que ce que l'on

ajoute ne doit pas dénaturer ce qui existe.

La réversibilité ; toutes les opérations effectuées doivent pouvoir être retirées sans provoquer de nouvelles altérations.

La lisibilité ; rendre sa lisibilité à une œuvre ne veut pas dire qu'il faut masquer le fait que le tableau a subi une restauration au contraire une retouche doit se voir de près mais se fondre à distance.

Notre travail consiste à redonner au tableau son aspect originel en faisant en sorte que notre intervention soit la plus discrète et la plus minimaliste possible en vue d'un respect total de l'œuvre et de l'artiste. Le restaurateur n'est pas un créateur mais un technicien en médecine de l'art.

Question : (traces de restauration du passé) Avez-vous rencontré des erreurs de restauration irrémédiables dans les travaux qui vous ont été confiés ?

Réponse : Les restaurateurs autrefois étaient bien souvent des peintres qui masquaient les lacunes de manière abusive ou réinterprétaient même parfois les tableaux...

Ainsi souvent nous devons dégager des repeints non adaptés, des surpeints et des mastics débordants. Les encollages qu'ils utilisaient n'étaient pas réversibles mais tout cela n'était pas dû à des erreurs mais plutôt à la non-connaissance... Depuis les matériaux ont changé, ils sont plus adaptés et les restaurateurs sont formés mais c'est un métier relativement récent et nous sommes confrontés à des croyances ancestrales comme quoi on pourrait nettoyer un tableau à la pomme de terre ou au citron ou qu'il suffit de coller une « rustine » pour réparer un accro. Même s'il est plus difficile de restaurer un tableau ayant déjà été retouché qu'un tableau vierge de toute intervention, il est pratiquement toujours possible de faire quelque chose. Seules les brûlures et les nettoyages effectués avec des solvants non adaptés et trop agressifs sont source de dégradation irrémédiable. Si la surface endommagée est grande alors nous ne pouvons reconstruire



ce qui manque, nous mettrons alors une teinte de base car il nous faut absolument des indications, des éléments proches du manque pour le combler.

Question : (et la culture dans tout ça) Le métier de restaurateur fait appel à des compétences techniques pointues. Qu'en est-il des connaissances sur l'histoire de l'art, sur l'esthétique... ?

Réponse : Pendant les 4 années de formation que nous avons reçues, 2 heures de cours sur l'histoire de l'art par semaine nous étaient prodiguées. Bien sûr c'est peu compte tenu de l'étendue très vaste de ce domaine. Néanmoins, nous y avons acquis les bases et formé notre œil. Nous avons continué à nous former en consultant régulièrement des revues sur l'art. Ainsi, face à un tableau, nous pouvons reconnaître une époque, une école de..., ou bien parfois même la facture d'un peintre.

Nous n'avons pas la qualité d'expert mais grâce aux documents accumulés en cours de carrière et les livres à notre disposition, nous pouvons faire des découvertes ; retrouver des noms de peintres dont la signature est incomplète ou attribuer des œuvres à des peintres comme ce tableau presque entièrement repeint découvert dans une brocante qui une fois dégagé de ses surpeints et restauré avait une facture tout à fait remarquable. En consultant une revue, Alain tombe en arrêt sur une reproduction d'un tableau d'Ary Scheffer, école française du XIXème siècle, et fait le rapprochement avec le tableau restauré. Tout concorde, l'iconographie, le style et surtout la facture. Son intuition a été confirmée par un conservateur de musée de la région PACA.

Atelier de restauration de tableaux

Tél. : 04 66 07 25 81

Mail : contact@accro-des-toiles.com

www.restoration-tableau-peinture.com

ZOOM SUR LES CAVES D'EUZET



Les **Caves d'Euzet**, dont le caveau historique date de 1917, l'un des plus anciens du Gard, commercialisent la production des **Vignerons des Capitelles**, regroupement des caves de Foissac, Euzet-les-bains, Vallabrix et Saint-Laurent-de-la-Vernède datant de 2006.

Les Vignerons des Capitelles regroupent 70 coopérateurs dont 30 viticulteurs à temps plein et 40 viticulteurs à temps partiel.

Les **Caves d'Euzet** quant à elles emploient 10 salariés à l'année et 10 saisonniers pour les vendanges.

La vinification et la production des Bib se font intégralement à Euzet-les-bains, l'embouteillage étant quant à lui réalisé par un prestataire de service.



Les Caves d'Euzet, c'est aussi de nombreuses distinctions parmi lesquelles :

- IGP OC Chardonnay 2010 médaille OR concours CDJA 2011
- IGP OC Chardonnay 2010 médaille OR concours foire des vins du Var et de Provence 2011
- IGP OC Cévennes CLAU DE LA SOURCE Rosé 2010 médaille ARGENT concours Général Agricole de PARIS 2011
- VDP Cévennes CLAU DE LA SOURCE Rosé 2009 médaille OR concours général Agricole Paris 2010
- VDP OC Chardonnay 2009 médaille OR concours général Paris 2010 ;
- VDP Gard Rosé 2009 médaille OR concours Foire des Vins de Brignoles 2010

et plus récemment :

- IGP Pays d'Oc Merlot les Capitelles 2017 médaille OR
- AOP Duché d'Uzès Terre de Cabanis rosé 2017 médaille ARGENT
- Prix d'excellence à la foire aux vins d'Uzès 2018

La gamme de vin des Caves d'Euzet a de quoi satisfaire tous les amateurs de vin les plus exigeants, jugez-en plutôt :

- Terres de Lacré en blanc, rouge et rosé et rouge vieillit en fût de chêne
- Chardonnay et Chardonnay Crozes-Senacq en blanc
- Clau de la Source en rouge et en rosé
- Merlot et Merlot Crozes-Senacq en rouge
- Sauvignon blanc
- Vignerons d'Automne blanc
- Cabernet-Sauvignon et Cabernet-Sauvignon/Merlot rouge



Leur spécialité :

Une sélection de cuvées Chardonnay, Merlot et Duché d'Uzès élevées en fûts de chêne de 225 litres.

Leurs appellations :

Vins IGP Oc, IGP Duché d'Uzès, IGP Cévennes en rouges, rosés et blancs.

Elles élèvent également des vins vieillis en fûts de chêne. IGP OC MERLOT, IGP OC Cabernet-Sauvignon, IGP OC BLANC Sauvignon, IGP OC Chardonnay, IGP Duché d'Uzès Rouge, Blanc et Rosé, IGP Cévennes Rouge et Rosé.

Les **Caves d'Euzet**, ce sont aussi des réalisations tendant à améliorer toujours plus son image et à développer sa clientèle. On peut citer par exemple :

l'aménagement d'un « coin dégustation » ;

la mise en avant des produits du terroirs local ;

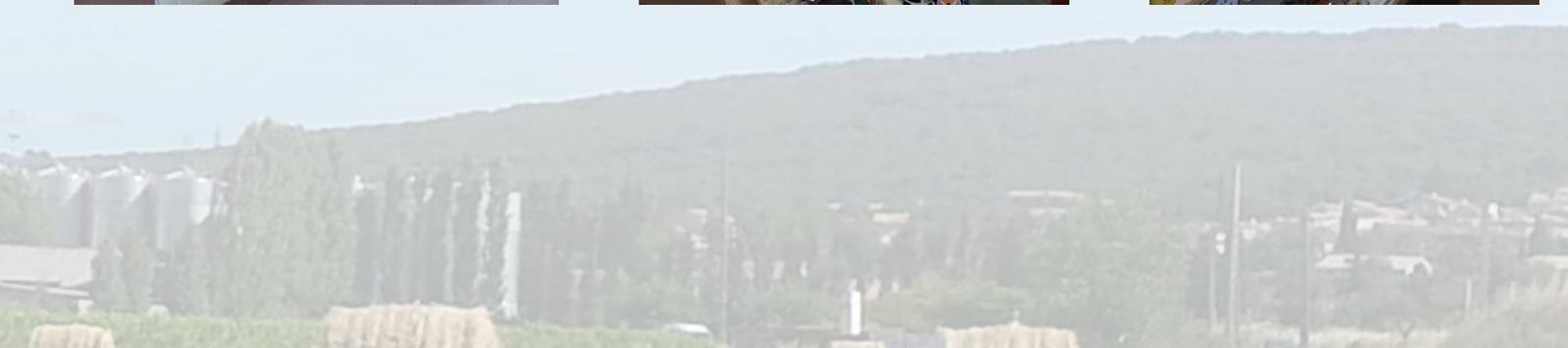
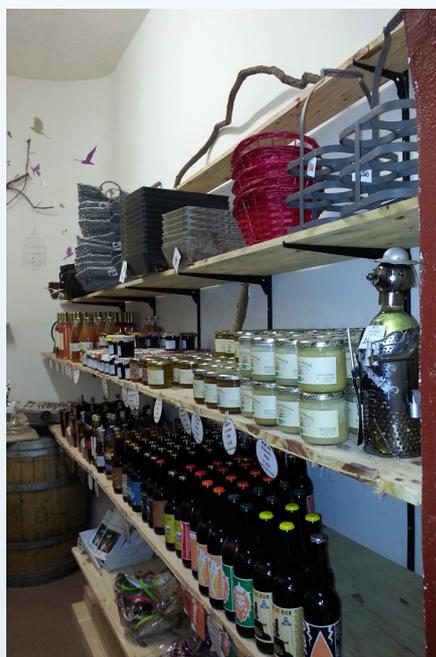
le dépôt de pains et viennoiseries en partenariat avec la boulangerie – pâtisserie de la Jasse-de-Bernard ;

des soirées à thème comme la soirée « bicyclette » qui a connu un grand succès, des initiations à la dégustation pour des groupes de 100 à 150 personnes ;

sans oublier le point retrait d'argent du Crédit Agricole...

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à vous rendre sur le site

Mais, mieux encore, pourquoi ne pas y aller ? Vous y serez accueillis chaleureusement et pourrez y passer un bon moment à la découverte de tous ses trésors !



LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE



Cette année, Anim'Euzet, en plus de ses animations traditionnelles telles que l'omelette de Pâques et Halloween, a proposé une belle journée taurine débutée par une ferrade, une première à Euzet !

La fête a, elle aussi, fait peau neuve avec un déjeuner au pré servi à la cave, un souvenir de ce qui se faisait il y a des années et, une nouveauté, une enciere le samedi.

Ce qui marquera cette année 2018 pour Anim'Euzet, c'est la superbe participation des habitants de la commune à la soirée du vendredi soir de la fête.

Pour cette année pleine d'échanges, de convivialité, de sympathie et de joie, toute l'équipe d'Anim'Euzet remercie chaleureusement les euzétiennes et euzétiens tant dans l'aide apportée lors de l'organisation des manifestations que pour leur présence quotidienne, la cave et la

municipalité, et un merci tout particulier pour les jeunes, une aide tant appréciée par les « anciens » de l'équipe. Anim'Euzet c'est pour vous et grâce à vous...



Le Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié qui fonctionne grâce à Jacques et Josette LEYNAUD qui ont repris le Club il y a 11 ans et que nous remercions pour leur investissement, compte actuellement 72 membres et nous aimerions vous accueillir afin de vous faire participer à nos activités.

Pour 2018, 21 rencontres dont 14 au Foyer d'Euzet, 6 repas et 1 pique nique à la Vallée de l'Eure d'Uzès, sans oublier notre loto annuel auquel nous apprécions votre présence chaque année début décembre.

Une ombre à notre bonne humeur cette année, Mme Marie-Paule ASTIER notre Secrétaire nous a quitté.

Pour adhérer, contactez moi au 04 66 25 58 16
Dany FOURBIL

L'association des parents d'élèves Le Troubadour

L'association des parents d'élèves Le Troubadour vous souhaite une bonne et heureuse année 2019, pleine de festivités.



Cette année encore, nous animerons les quatre villages de notre regroupement...

- Le 17 mars les enfants qui seront déguisés pour le carnaval, arpenteront les rues de chaque village, pour vendre leurs brioches,
- Le 14 avril, venez nous rejoindre à Seynes pour le marché du printemps, le concours de boules et la kermesse des enfants (restauration sur place),
- Le 19 mai, participez à notre course colorée à Euzet-les-Bains, Fous rires garantis ! Restauration sur place.
- Le 28 juin, les enfants des quatre écoles vous invitent pour la soirée à leur fête de fin d'année qui aura lieu à Saint Just et Vacquières. Venez nombreux les applaudir ! Restauration sur place.
- Le 16 novembre, venez jouer au loto des écoles dans le foyer d'Euzet, tout rénové !
- Le 8 décembre, le Père-Noël vous attendra à Saint Hippolyte de Caton.

Les enfants comptent sur vous ! Merci pour votre participation grâce à laquelle les maîtresses peuvent organiser de grands projets pédagogiques !

Pour nous contacter : apeletroubadour30@gmail.com
Ou suivez nous sur Facebook Le Troubadour ape
Le bureau

La Bibliothèque



Au rez-de-chaussée de la Mairie, poussez la porte (vitrée) et venez découvrir la Bibliothèque Municipale d'Euzet ouverte :
mercredi de 17h à 19h et aussi vendredi de 18h30 à 20h.

Ouverture toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires... avec toutefois des horaires allégés pendant l'été.

La Bibliothèque est un lieu de convivialité, on peut venir pour discuter, échanger, se rencontrer !

On vient bien sûr pour choisir des livres, afin de les emprunter ou de les consulter.

On peut venir faire des recherches parmi les documents existants ou ceux que l'on pourra vous procurer !

Le rayon des enfants est bien garni : emmenez vos enfants feuilleter des ouvrages ; ils pourront s'installer sur les petites chaises de la garderie (les locaux sont communs à la garderie et à la Bibliothèque) Et vous verrez ... les enfants sont très heureux d'emmener de jolis livres gaiement illustrés ou des bandes dessinées ...

La collaboration avec l'institutrice d'Euzet fonctionne bien et les enfants de l'école sont très contents, tous les mois, au cours d'une séance qui leur est dédiée, de venir emprunter, et restituer, les ouvrages qui les intéressent.

La Bibliothèque d'Euzet est riche de plusieurs centaines d'ouvrages, renouvelés plusieurs fois par an

- Une dotation de la Mairie : 400 euros par an

- L'emprunt de livres à la Direction du Livre et de la Lecture à Nîmes : nous empruntons 250 ouvrages environ pour 6 mois 2 fois par an

- Des dons !

Nous mettons à votre disposition un cahier de suggestions où vous pourrez noter les ouvrages que vous voudriez pouvoir consulter et nous essayerons de vous les procurer !

Nous, les bénévoles, Raymonde Hébras, Claire Joubert-Lescoffy, Kirsten Koehler, Marie-Hélène, Ori-Mondemé, Danielle Rodriguez,

Nous partageons l'amour des livres, le plaisir de la lecture, l'envie de vous faire découvrir nos coups de cœur, nos auteurs et nos ouvrages préférés

N'hésitez plus à venir ! et si vous êtes dans l'incapacité physique de vous déplacer, contactez nous ! Nous pouvons vous apporter des livres !

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'EUZET

Place de la mairie

04 66 24 58 09

bibliotheque.euzet@orange.fr

mercredi de 17h à 19h

vendredi de 18h30 à 20h

LES AUTRES ASSOCIATIONS

Les Elfes & nous

Contact Fouquet - Cabal Mélanie : 06 77 26 60 45

QWAN-KI-DO

Contact Popa Lucian : 04 66 54 95 38

La Diane

Contact Oril Alexandre : 06 01 13 31 04

Euzet Tonic

Contact Fleurke Judite : 06 80 22 05 82

Mairie

04 66 83 61 85

Secrétariat ouvert au public

- 9h - 12h du Lundi au Vendredi
- 14h - 17h le Vendredi ouverture au public et RDV avec le Maire

Service des Eaux

Jeudi 9h30 -12h
Tél. 06 25 34 17 88
siaepdroude@live.fr

Bibliothèque

Mercredi de 17h à 19h
Vendredi de 18h30 à 20h

Agence Postale

04 66 56 82 07
du Lundi au Vendredi de 9h à 12h

Collecte des déchets ménagers

04 66 83 88 64

- Ordures Ménagères : le Lundi et Jeudi matin
 - Tri sélectif (bac bleu) : Jeudi matin
 - En cas de problème lié aux poubelles (casse, vol, ect...)
- Tél. au 0 800 540 540

Société d'assistance pour le contrôle des populations animales SACPA

04 66 72 82 86

École maternelle de St Hippolyte de Caton

04 66 83 56 33

Pré-inscription des enfants : entre 8h45 et 9h15 ou entre 13h45 et 14h

URGENCE : **112**

SAMU : **15**

POMPIERS : **18**

POLICE SECOURS : **17**

GENDARMERIE de Vézénobres : **04 66 83 50 37**

Retrouvez toutes les infos – services – évènements de votre commune sur le site internet

 **www.euzet-les-bains.fr**